

# Rentrée 2014 : l'asphyxie se poursuit

**Pour 3037 élèves en plus, seulement 100 emplois supplémentaires, 3 postes de CPE et davantage d'heures supplémentaires !**

Les créations d'emplois (+100) comme l'an dernier (+400) sont notoirement insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs et les suppressions massives depuis 2007 (-2521). (voir tableau ci-contre).

En effet, **la quasi-totalité des 100 emplois ne servent pas dans la réalité à compenser la hausse démographique** mais à financer les conséquences du rétablissement de l'enseignement en histoire-géographie en Terminale S (50 emplois), l'informatique en CPGE (20 emplois) et la décharge dans les établissements retenus par le Ministère au titre du cœur de cible de l'Éducation prioritaire (24 emplois).

Pour gérer la pénurie, les chefs d'établissement vont être appelés à utiliser les instruments devenus habituels : hausse des effectifs par classe, remise en cause des dédoublements ou de renforcement d'horaire disciplinaire, là où c'était encore possible, regroupement anti-pédagogique, facilité, en particulier, par le maintien de la réforme des lycées (LV1, LV2 et LV3 ensemble, section S, L et ES mélangées...).

| Évolution entre la rentrée 2014 et la rentrée 2013             | effectifs | emplois | dont gagés  | % heures supplémentaires |
|--|-----------|---------|---|--------------------------|
| <b>collège et SEGPA</b>  | + 1152    | + 80    | 24 emplois (décharge Éducation prioritaire)                                       | + 0,04% soit 8%          |
| <b>lycée (voie générale, technologique et professionnelle)</b> | + 1885    | + 139   | 70 emplois (50 financement hist/géo Terminale S, 20 emplois informatique en CPGE) | + 0,05% soit 12,66 %     |
| <b>Remplacement</b>  |           | -119    |   |                          |
| <b>Total</b>   | + 3037    | + 100   | soit 94 emplois sur les 100   |                          |

Le Ministère programme également un alourdissement de la charge de travail des personnels pour accueillir les élèves supplémentaires en dotant l'académie de l'équivalent de 72 emplois en plus sous forme d'heures supplémentaires. Alors que le Recteur de l'académie de Versailles reconnaît que le taux d'HS est excessif et anticipe leur refus à venir par la conver-

sion d'heures supplémentaires en heures postes à hauteur de 36 emplois, le Ministère compte sans aucun doute sur les déperditions organisées de notre pouvoir d'achat (gel du point d'indice, absence de revalorisation...) pour contraindre les collègues à en accepter davantage.

**Face à un budget insuffisant et à la crise de recrutement, le Recteur annonce renoncer à assurer toutes les missions du Service public d'Éducation !**



Devant l'insuffisance des moyens et la pénurie de personnels qui résulte de la crise de recrutement, **le Recteur fait le choix d'amputer les moyens de remplacement**, déjà laminés, en supprimant 107 emplois pour éviter de dégrader encore plus l'existant dans les lycées et les collèges. Et il confirme que l'académie n'a plus ainsi les moyens de financer la continuité du service public de remplacement.

Il récupère également des moyens par la suppression des classes préparatoires au concours d'infirmier, sans préavis, ne laissant d'autre choix aux étudiants que de se tourner vers les formations payantes du privé. Avec l'appui du SNES, depuis cette annonce, les établissements concernés se mobilisent.

Enfin la réduction de l'offre de formation se poursuit (voir p. 3).

**Refaire de l'Éducation une priorité effective : Construire la mobilisation en janvier et février !**

Le projet de budget de l'académie doit être présenté le mercredi 14 janvier lors du CTA. Les élus du SNES et de la FSU en dénonceront l'insuffisance et exigeront une dotation à la hauteur des besoins. Les dotations par établissement seront examinées lors des CTSD qui se tiendront les 23 et les 24 janvier. Le SNES fournira toutes les informations aux établissements comme chaque année et travaille à la mise en place d'une campagne intensive pour combattre l'insuffisance des moyens.

Il appelle d'ores et déjà à refuser toute suppression de poste ou d'offre de formation non justifiée, à voter contre les DHG dans les établissements si les besoins ne sont pas couverts, à organiser des délégations en direction des Directions départementales ou du Rectorat, réactiver la campagne contre le refus collectif des HS...

**L'ensemble de ces actions, articulées aux campagnes pour la revalorisation de nos métiers, doit permettre la construction d'une vaste mobilisation de la Profession et doit déboucher sur un temps fort de grève nationale.**

Marie-Damienne Odent, Marie-Pierre Carlotti et Michel Vialle